

Commune de Auberchicourt

MODIFICATION N°1 du PLU

Plan de zonage n°1bis/3

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du XX/XX/XXXX approuvant les dispositions de la modification n°1 du PLU.

Fait à Auberchicourt,
Le Maire,



Réalisé le : 30/11/2022

APPROUVÉ LE : 26/11/2020
MODIFICATION N°1 LE : XX/XX/XXXX

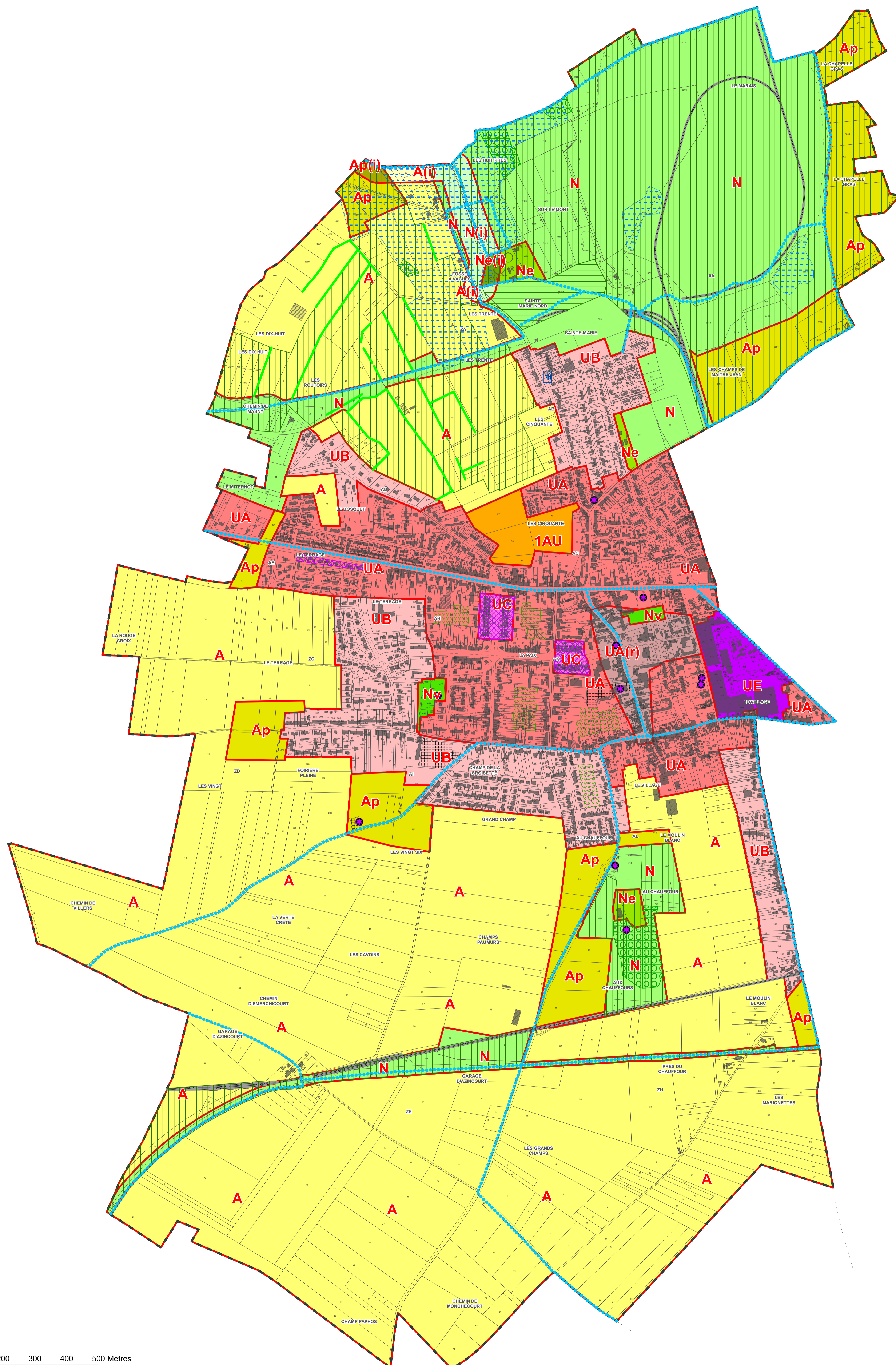


Légende

- Élément de patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Chemin protégé au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Élément du patrimoine éco-paysager protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (Haie)
- Jardin protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (Cité minière)
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Espace contribuant à la Trame Verte et Bleue et aux continuités écologiques
- Site inscrit
- Zone à Dominance Humide du SDAGE Artois-Picardie

- UA : Zone urbaine du centre historique
- UA(r) : Secteur urbain du centre historique correspondant à la centralité urbaine commerciale "Relais"
- UB : Zone urbaine de la couronne d'urbanisation
- UC : Zone urbaine de cités pavillonnaires
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- A : Zone agricole
- A(i) : Secteur agricole inconstructible relatif à la bande tampon de part et d'autre du cours d'eau identifié par le PNRSE
- Ap : Secteur agricole d'entrée de ville
- Ap(i) : Secteur agricole d'entrée de ville inconstructible relatif à la bande tampon de part et d'autre du cours d'eau identifié par le PNRSE
- N : Zone naturelle
- N(i) : Secteur naturel inconstructible relatif à la bande tampon de part et d'autre du cours d'eau identifié par le PNRSE
- Ne : Secteur naturel d'équipements
- Ne(i) : Secteur naturel d'équipements inconstructible relatif à la bande tampon de part et d'autre du cours d'eau identifié par le PNRSE
- Nv : Secteur naturel d'espaces verts urbains

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	238 m ²	Aménagement du carrefour	Commune



0 100 200 300 400 500 Mètres